



EXIT A.D.M.D. Suisse romande Association pour le **D**roit de **M**ourir dans la **D**ignité

En raison de la situation sanitaire et suite au tél. de ce jour avec un service du médecin cantonal, les dispositions suivantes seront appliquées dès le lundi 9 novembre 2020 et ce, pour une durée indéterminée :

- Les accompagnements concernant les dossiers qui ont été acceptés par l'un de nos médecins-conseils et pris en charge par un/e accompagnateur/trice(s) jusqu'à ce jour peuvent être effectués.
- Les dossiers qui seront étudiés par les médecins-conseils seront classés par ordre d'urgence, priorité sera faite pour les maladies incurables, tandis que les polyopathologies invalidantes seront mises en attente.
- Les personnes qui sont à domicile seront traitées en priorité étant donné que bon nombre d'hôpitaux et d'EMS refusent désormais toute visite.
- Pas d'aide à mourir pour les personnes atteintes de la COVID
- 5 personnes maximum autorisées lors d'un accompagnement (membre et accompagnateur/trice compris)
- Rappel des mesures d'hygiène, distanciation sociale et protection obligatoire
- Les accompagnements concernant les nouveaux membres (participation de CHF 350.--) seront acceptés, mais feront l'objet d'une liste d'attente, selon les points soulevés ci-dessus

Genève, le 6 novembre 2020